

Bonnetan, le vendredi 10 décembre 2021

Réf : CR/2021

Objet : Changement de délégataire de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 12/10/2021, le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la Région de Bonnetan a retenu la société SAUR, pour l'exploitation durant 8 ans (jusqu'au 31/12/2029) du service de distribution publique d'eau potable (des 14 communes du syndicat) et du service de l'assainissement collectif (pour Bonnetan et Créon), sous la forme d'un contrat de concession. Ce nouveau contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'offre de Saur pour le nouveau service de l'eau potable et de l'assainissement du SIAEPA DE LA REGION DE BONNETAN s'articule autour des engagements principaux suivants :

- Une organisation de proximité et réactive.

Une équipe locale de 9 personnes est entièrement dédiée au territoire du SIAEPA de Bonnetan. Grâce à des moyens techniques performants et notamment la mise à disposition d'un Véhicule d'Intervention Rapide (VIR), les interventions seront assurées dans un délai de 45 minutes maximum.

- Une relation clientèle plaçant le consommateur au centre de toutes les attentions.

Un accueil clientèle au centre du territoire sera ouvert avec des horaires d'ouverture élargies, un soir par semaine sur rendez-vous et le samedi matin.

Les abonnés recevront tous les documents d'informations relatifs à leur nouveau contrat (règlement de service...). La continuité du service de l'eau est maintenue sans aucune démarche de la part des abonnés.

- La réduction des fuites sur le réseau public, grâce à un ensemble de mesures notamment la recherche de fuites, le renouvellement de branchements et la réparation de fuites, permettant une réduction de 290 000 m³ de ces pertes en eau sur la durée du contrat.

- La préservation des ressources et une eau de qualité.

L'équipe locale accompagnera la collectivité pour garantir une gestion durable de la ressource et veiller à la qualité de l'eau.

La mise de ce nouveau contrat va imposer des adaptations.

En conséquence, la facture que vous recevrez en début d'année 2022 sera émise par la société SUEZ. Alors que celle que vous aurez en juillet-Aout 2022 sera émise par la société SAUR.

Nous restons à votre entière disposition, pour vous apporter tous renseignements complémentaires.

Le Président
C.RAYNAL



SIAEPA
de la région de BONNETAN
75 Allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92

